

Compte rendu sommaire du conseil municipal Séance du 21 avril 2011 à 20 h 30

PRÉSENTS : Pierre GOUBET, Françoise ROY, Eveline GUILLET, Lydie PONS, Robert RESTA, Robert ROCHE, Jacqueline ACCARDO, Marc MICOUD, Robert TURGIS, Marc PELARDY, Claude CHARTON, Muriel BRUGNOT, Benoit DORE, Gilles VIALLAND, Yves ROUX, Michel BECAVIN

Excusés : Jean-Claude LAZZARONI (procuration à Mme ROY), Pierre COMMARMOT (procuration à Mme GUILLET), Catherine BRIDAY (procuration à M. CHARTON), Marie GIROT (procuration à M. VIALLAND), Ludwina CUMIN (procuration à M. ROCHE).

ABSENTS : Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL, Greta CARRERAS.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de M. Alain Barbet, ancien conseiller municipal, décédé récemment.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Françoise ROY comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2011

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (3 abstentions).

Affaires sociales (Rapporteur : Lydie PONS)

MAPA Gestion et animation du centre social

Mme PONS présente à l'assemblée les résultats du marché à procédure adaptée pour l'animation et la gestion du centre social et culturel Jacques Brel. Après un bref rappel historique sur le fonctionnement (et dysfonctionnement) de ce centre, elle expose les grands axes de ce marché :

- Une réouverture du centre avant les vacances estivales pour une durée allant jusqu'au 31 août 2012 (délai nécessaire à la réalisation d'un diagnostic social permettant de positionner ce centre et qui va faire l'objet d'un autre marché public) : en effet, il est urgent de proposer aux différents utilisateurs et aux associations une gestion de ce bâtiment en attendant un nouveau projet définitif pour 2012 ;
- Une volonté de faire vivre ce bâtiment : développer l'accueil des 13-18 ans, de permettre aux associations de pouvoir réutiliser le bâtiment, de proposer des activités propres à un centre social avec une prise en compte des usagers et de leurs spécificités... ;
- La possibilité, après avis de la commune de développer de nouvelles activités.

Trois candidats ont répondu à ce marché. Ils ont été, après négociation, classés selon différents critères : le prix de la prestation, la nature et la qualité des activités envisagées par l'intermédiaire de « semaines types ». Ainsi, l'ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Ain) a présenté une offre qui répondait aux critères exposés. En effet, ses références dans le domaine, sa capacité à faire vivre une structure telle qu'un centre social avec des animateurs qualifiés, et le prix de sa prestation ont permis de retenir sa candidature.

Il ressort des débats qu'il est dommageable que le prix ait été un critère prépondérant dans la notation, même si l'écart avec le deuxième classé était rédhibitoire, que l'ADSEA est une structure bien connue dans le département pour la qualité de son travail, que les seize mois à venir vont être très importants dans la définition du projet définitif à intervenir...

Il est également exposé au conseil qu'il faudra, lors d'un prochain conseil, définir l'organisation pratique de l'exécution de ce marché : définir les tarifs aux usagers, définir le fonctionnement pour les associations et les organismes utilisateurs des locaux, le suivi des activités, etc. Pour ce faire, des rencontres nombreuses sont prévues avec l'ADSEA.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), approuve le choix de l'ADSEA 01 comme lauréat du MAPA Gestion et animation du centre social et culturel Jacques Brel.

Convention de mise à disposition du centre social et culturel Jacques Brel

Afin de permettre à l'ADSEA d'exercer l'activité définie par le MAPA attribué par la précédente délibération, il convient de mettre à disposition le bâtiment. Ainsi, par convention d'une durée correspondante au marché, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention.

Convention télé relevage SDEI (Rapporteur : Mme Guillet)

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Est Lyonnais a confié à la Lyonnaise des Eaux, gestionnaire du service des eaux, la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs d'eau à distance. Il ressort des études que l'implantation géographique de la mairie permet le meilleur fonctionnement de ce système.

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions), approuve le projet de convention pour l'implantation de l'antenne de télé relevage sur le toit de la mairie.

Questions et informations diverses

M. Resta et M. Roche informent de l'organisation d'un « Forum des Mauriciens » qui se tiendra le 17 septembre 2011 dans le Parc de la Sathonette et regroupera dans la convivialité autour d'animations, de présentations : les associations locales, les différents services à la population proposés par la Commune, les nouveaux habitants, les manifestations des journées du patrimoine, le vide-grenier de l'Association Amitié-Loisirs...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Jean-Claude LAZZARONI

Affiché le

et retiré de l'affichage le